

EMPLOI SAISONNIER : AGENT TECHNIQUE ENCADRANT (Catégorie C) **Arrachage manuel des espèces végétales envahissantes**

CONTEXTE

Avec la prise de la compétence GEMAPI au 01/01/2018, le SBVB est devenu maître d'ouvrage des travaux d'arrachage de la jussie sur l'ensemble du territoire, en partenariat avec la Commission Syndicale de la Grande Brière Mottière et le Syndicat mixte du Parc Naturel Régional de Brière. Cette année encore, le syndicat engage une campagne de régulation des espèces végétales envahissantes (jussie et myriophylle du Brésil) par récolte manuelle, du mercredi 1^{er} juin au vendredi 29 juillet 2022. Ainsi, le SBVB recrute un/une encadrant(e) pour les travaux d'arrachage jussie.

MISSIONS

- Arrachage manuel des herbiers de jussie et/ou de myriophylle du Brésil sur les canaux de marais du bassin versant Brière-Brivet
- Mise en bac des végétaux récoltés et dépôt en point de stockage
- Evacuation des herbiers récoltés avec un camion plateau
- Maintenance du matériel mis à disposition
- Encadrement de l'équipe

CONDITIONS

- CDD de 2 mois
- Temps complet (35 heures) du lundi au vendredi (horaires prévisionnels : 7h-11h30 et 12h30h-15h, possibilité de modifications)
- Salaire : selon grille de la fonction publique territoriale (Catégorie C), environ 1 450 € net
- Lieu de travail : Marais du Brivet, (communes d'intervention : La Chapelle-des-Marais, Sainte-Reine-de-Bretagne, Crossac, Besné, Donges, Guérande, Saint-Joachim et Pontchâteau)
- Travail en plein air et la plupart du temps en embarcation (chaland)

PROFIL CANDIDAT(E)

- Formation dans l'environnement appréciée (CAPA, BEPA, BAC STAV, BTS GPN...)
- Capacité à travailler en équipe et à communiquer avec les acteurs et les usagers locaux (agriculteurs, pêcheurs, randonneurs...)
- Aptitudes manuelles et techniques
- Maintenance des équipements (moteur, bateau, véhicule...)
- Respect des règles d'hygiène et de sécurité
- Aptitudes physiques liées aux conditions de travail en plein air et à la manipulation de charges
- Autonomie, rigueur et sérieux
- Connaissance des marais de Brière et du Brivet appréciée
- Sensibilité environnementale (connaissances faunistiques et floristiques)
- Permis B
- Avoir 18 ans minimum

Date limite de candidature : le 1^{er} avril

Contact :

contact@sbvb.fr

02 40 45 60 92

Syndicat du Bassin Versant du Brivet
5 rue des Frères Lumière – PA Abbaye III
44160 PONTCHATEAU
www.sbv.fr